REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 11 FEV. 2016
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

Séance du **04 février 2016**

Compte rendu affiché le **11 février 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **29 janvier 2016**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Eliane BADIOU**

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Art. 2121-2 du CGCT | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 43 | 43 | 40 |

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Stéphane BERTIN, Eliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Bernard GENIN à Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI à Nawelle CHHIB.**

Membres absents excusés : **Morad AGGOUN, Patrick MANDOLINO, Sandra OLIVER**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER**

Objet :

---

16.02.0467
Vote des taux de fiscalité 2016

**RAPPORT DE MONSIEUR DUSSURGEY**

**Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts, le Conseil municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

- la taxe d'habitation ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

Il est à souligner que la Ville n'a pas encore reçu l'état 1259 des services de l'Etat, qui établit les bases prévisionnelles de la Ville pour 2016 de façon individualisée (prise en compte de l'évolution physique prévisionnelle des bases sur le territoire), ainsi que les montants de la plupart des produits fiscaux et des allocations compensatrices liées à la fiscalité.

Conformément aux engagements de la municipalité, il est décidé de ne pas augmenter les taux municipaux des impôts locaux. A situation inchangée, les contribuables vaudais ne subiront donc pas d'augmentation de la pression fiscale des taxes locales, hormis la revalorisation des bases décidée par l'Etat. Pour 2016, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1 %.

Je vous invite donc à approuver les taux 2016, identiques à ceux de 2015, soit :

- Taxe d'habitation : 22,46 %
- Taxe sur le foncier bâti : 26,46 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 74,82 %

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le présent rapport ;

➢ D'approuver les taux d'imposition tels que mentionnés ci-dessus.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à la majorité,**

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ Approuve les taux d'imposition tels que mentionnés ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.**

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

**Pour extrait conforme**

**Mme la Députée - Maire,**

**Hélène GEOFFROY**